

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00051

Numéro SIREN : 971 500 517

Nom ou dénomination : COGERA

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007662

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/007662**
n°de gestion : **1971B00051**
n°SIREN : **971 500 517 RCS Lyon**

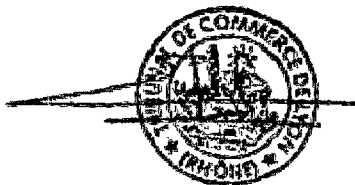
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

COGERA - Société par actions simplifiée
17 Rue Crépet 69007 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5011609

COGERA

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 120.000 euros
Siège social à Lyon (69007), 17 rue Crépet
971 500 517 R.C.S. Lyon

COMPTES ANNUELS**AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Comptes certifiés conformes
Le président



2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS COGERA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 17 rue Crepet 69007 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 9 7 1 5 0 0 5 1 7 0 0 0 5 9		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 30/09/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
	Frais d'établissement *		
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	28 801	28 801
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	4 676	1 806
			2 870
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AJ	AK
	Terrains	AL	AM
	Constructions	AN	AO
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 439	
	Autres immobilisations corporelles	AP	AQ
	Immobilisations en cours	44 720	6 178
	Avances et acomptes	AR	AS
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AT	AU
	Autres participations	122 185	104 470
	Créances rattachées à des participations	AV	AW
Autres titres immobilisés	AX	AY	
Prêts	CS	CT	
Autres immobilisations financières*	CU	CV	
	1 200		
	BB	BC	
	10 000		
	BD	BE	
	BF	BG	
	BH	BI	
	10 000		
	BJ	BK	
TOTAL (II)	231 023	141 257	89 765
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO
	En cours de production de biens	BP	BQ
	En cours de production de services	BR	BS
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU
	Marchandises	BV	BW
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY
	Clients et comptes rattachés (3)*	220 774	25 700
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	26 563	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CB	CC
	Disponibilités	CD	CE
	116 583	8 984	
	CF	CG	
	276 466		
	CH	CI	
Charges constatées d'avance (3)*	10 373		
	CJ	CK	
TOTAL (III)	650 760	34 684	616 075
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
	881 783	175 942	705 841
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Cagid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS COGERA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 336		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	107 561		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)			DL	241 898	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	7 578		
TOTAL (III)			DR	7 578	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	13 684		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	69 006		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 597		
	Dettes fiscales et sociales	DY	134 136		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 971		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	159 970		
TOTAL (IV)			EC	456 365	
Ecart de conversion passif*			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	705 841	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	387 359		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS COGERA		Exercice N		Néant ☐	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	1 078 730	FH	1 078 730
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 078 730	FK	1 078 730
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	6 964
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	67 352
	Autres produits (1) (11)			FQ	37
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	567 868
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	13 475
	Salaires et traitements*			FY	295 404
	Charges sociales (10)			FZ	100 897
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*	GA	13 280	
			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	6 700	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	316		
	Autres charges (12)	GE	2 863		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	152 279
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	7 526		
	Différences positives de change	GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO			
	Total des produits financiers (V)	GP	7 526		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR			
	Différences négatives de change	GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT			
	Total des charges financières (VI)	GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	7 526
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	159 806

(RENVOIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS COGERA		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	20 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 325	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 325	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	174	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	52 419	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 181 111	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 073 549	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	107 561	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	63 932	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produits des cessions d'éléments d'actif		20 325	20 500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS COGERA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 705 842 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 107 562 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

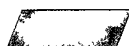
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : un an
- * Fonds commercial :
NON APPLICABLE
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 18 014 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Notes sur le bilan
Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	4 676			4 676
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 801			28 801
Immobilisations incorporelles	33 478			33 478
- Terrains	9 440			9 440
- Constructions sur sol propre	44 720			44 720
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	45 788			45 788
- Matériel de transport	44 645		33 290	11 355
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 347	3 231	1 536	65 042
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	207 940	3 231	34 826	176 345
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 200			11 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 000			10 000
Immobilisations financières	21 200			21 200
ACTIF IMMOBILISE	262 618	3 231	34 826	231 023

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 231		3 231
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 231		3 231
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		34 826		34 826
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		34 826		34 826

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 547	260		1 806
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 801			28 801
Immobilisations incorporelles	30 348	260		30 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	5 284	894		6 179
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 363	3 940		34 303
- Matériel de transport	24 301	18	12 965	11 355
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 182	8 168	1 536	58 814
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	112 130	13 020	14 501	110 650
ACTIF IMMOBILISE	142 478	13 280	14 501	141 257

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 277 711 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 000		10 000
Prêts			
Autres	10 000		10 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	220 774	220 774	
Autres	26 564	26 564	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 373	10 373	
Total	277 711	257 711	20 000

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLTS FACT A ETABLIR	45 474
Etat produit à recevoir	13 778
Total	59 252



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 120 000,20 Euro décomposé en 7 600 titres d'une valeur nominale de 15,79 Euro.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 262	316			7 578
Total	7 262	316			7 578

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	316
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 387 359 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 120	2 120		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 597	74 597		
Dettes fiscales et sociales	133 882	133 882		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 790	16 790		
Produits constatés d'avance	159 970	159 970		
Total	387 359	387 359		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

11 818

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 012 Euro.

Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	23 219
DETTES PROV CP	7 609
PERSONNEL CH A PAYER	20 000
ORG SOCX CH. A PAYER	11 043
ETAT CHARGES A PAYER	8 400
Total	70 271

 Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT D AVANC	10 373		
Total	10 373		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD CONSTATES D AVANCE	159 970		
Total	159 970		

**Autres informations****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

COGERA

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 120.000 euros
Siège social à Lyon (69007), 17 rue Crépet
971 500 517 R.C.S. Lyon

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

PROPOSEE ET ADOPTEE PAR DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 2 MARS 2018

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017, soit la somme de 107 562 euros de la façon suivante :

- autres réserves 23 962 euros
- distribution de dividendes 83 600 euros
soit par action : 11 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter du 5 mars 2018, à raison de 11 € par action.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que les dividendes et revenus assimilés sont réduits, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu mentionné au 2° du 3 de l'article 158 dudit code au profit des personnes physiques domiciliées en France.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B qui bénéficient de revenus distribués mentionnés aux articles 108 à 117 bis et 120 à 123 bis sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, assujetties à un prélèvement à la source obligatoire au taux de 12,80 % à ce jour à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu¹, auquel s'ajoute le montant des contributions sociales prélevées à la source au taux global à ce jour de 17,20%.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 EUR pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 EUR pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement par voie d'attestation sur l'honneur².

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), il est rappelé que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes nets par actions	Avoir fiscal	TOTAL
30/09/2014	-		-
30/09/2015	57 000		57 000
30/09/2016	209 000		209 000

Extrait certifié conforme
Philippe AYMARD
Président



¹ Qui s'il s'avère supérieur à l'impôt sur le revenu exigible est remboursé à l'associé (l'année de liquidation de l'impôt).

² A adresser à la Société avant le 30 novembre précédent l'année de mise en paiement du dividende.

COGERA

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 120.000 euros
Siège social à Lyon (69007), 17 rue Crépet
971 500 517 R.C.S. Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017**

Comptes certifiés conformes
Le président



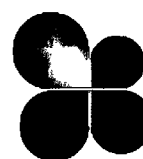
COGERA, SAS

17, rue Crépêt
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

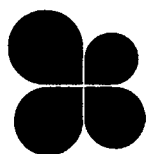
Exercice clos le 30 septembre 2017



B+ CONSEIL

■ B+ CONSEIL
Le Contemporain
52 chemin de la bruyère
69574 DARDILLY Cedex

● Tél. 04 78 64 35 85
Fax 04 78 64 15 23



B+ CONSEIL

COGERA, SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'associé de la société COGERA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGERA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'Annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dardilly, le 28 février 2018

Le Commissaire aux Comptes

B+ CONSEIL, SELARL


Gilles BARJHOUX

SOMMAIRE

Pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Bilan	5
Compte de résultat	8
Annexe	11

COGERA, SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

5

BILAN

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Cessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	28 801	28 801		
Fonds commercial (1)	4 676	1 806	2 870	3 130
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	9 440		9 440	9 440
Constructions	44 720	6 179	38 541	39 436
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	122 185	104 471	17 715	46 935
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 200		1 200	1 200
Créances rattachées aux participations	10 000		10 000	10 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 000		10 000	10 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	231 023	141 257	89 766	120 140
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	220 774	25 700	195 074	164 069
Autres créances	26 564		26 564	41 120
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	116 583	8 985	107 599	100 179
Disponibilités	276 467		276 467	353 931
Charges constatées d'avance (3)	10 373		10 373	7 561
TOTAL ACTIF CIRCULANT	650 761	34 685	616 076	666 860
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	881 784	175 942	705 842	787 000
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles	2 337	123 420
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	107 562	87 917
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	241 899	343 337
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 578	7 262
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 578	7 262
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 684	2 780
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69 006	71 777
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 597	50 491
Dettes fiscales et sociales	134 136	166 352
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 972	5 786
Produits constatés d'avance (1)	159 970	139 215
TOTAL DETTES	456 365	436 401
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	705 842	787 000
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	387 359	364 624
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COGERA, SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

8

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	30/09/2017	30/09/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 078 730	1 001 487
Chiffre d'affaires net	1 078 730	1 001 487
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 964	4 463
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	67 352	46 642
Autres produits	38	437
Total I	1 153 085	1 053 028
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	567 869	422 895
Impôts, taxes et versements assimilés	13 475	27 425
Salaires et traitements	295 404	322 111
Charges sociales	100 897	127 166
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 280	20 627
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6 700	6 520
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	316	
Autres charges	2 863	2 609
Total II	1 000 805	929 353
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	152 280	123 675
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	7 526	3 006
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	7 526	3 006
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		34
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		34
RESULTAT FINANCIER (V+VI)	7 526	2 972
RESULTAT COURANT avant impôts (I+II-III-IV+V+VI)	159 806	126 648

Compte de résultat (suite)

	30/09/2017	30/09/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	20 500	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	20 500	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	20 325	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	20 325	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	175	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	52 419	38 731
Total des produits (I+II+V+VII)	1 181 111	1 056 034
Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)	1 073 549	988 117
BENEFICE OU PERTE	107 562	87 917
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COGERA, SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

11

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS COGERA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 705 842 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 107 562 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : un an
- * Fonds commercial :
NON APPLICABLE
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 18 014 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 676			4 676
- Fonds commercial	28 801			28 801
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 478			33 478
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	9 440			9 440
- Constructions sur sol propre	44 720			44 720
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	45 788			45 788
- Matériel de transport	44 645		33 290	11 355
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 347	3 231	1 536	65 042
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	207 940	3 231	34 826	176 345
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 200			11 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 000			10 000
Immobilisations financières	21 200			21 200
ACTIF IMMOBILISE	262 618	3 231	34 826	231 023

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 231		3 231
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 231		3 231
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		34 826		34 826
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		34 826		34 826

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 547	260		1 806
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 801			28 801
Immobilisations incorporelles	30 348	260		30 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	5 284	894		6 179
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 363	3 940		34 303
- Matériel de transport	24 301	18	12 965	11 355
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 182	8 168	1 536	58 814
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	112 130	13 020	14 501	110 650
ACTIF IMMOBILISE	142 478	13 280	14 501	141 257

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 277 711 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 000		10 000
Prêts			
Autres	10 000		10 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	220 774	220 774	
Autres	26 564	26 564	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 373	10 373	
Total	277 711	257 711	20 000

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLTS FACT A ETABLIR	45 474
Etat produit à recevoir	13 778
Total	59 252

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 120 000,20 Euro décomposé en 7 600 titres d'une valeur nominale de 15,79 Euro.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 262	316			7 578
Total	7 262	316			7 578

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	316
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 387 359 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 120	2 120		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 597	74 597		
Dettes fiscales et sociales	133 882	133 882		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 790	16 790		
Produits constatés d'avance	159 970	159 970		
Total	387 359	387 359		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	11 818			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 012 Euro.

Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	23 219
DETTES PROV CP	7 609
PERSONNEL CH A PAYER	20 000
ORG SOCX CH. A PAYER	11 043
ETAT CHARGES A PAYER	8 400
Total	70 271

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT D AVANC	10 373		
Total	10 373		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD CONSTATES D AVANCE	159 970		
Total	159 970		

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.